

# Commune de Neuville

## MODIFICATION N°1 DU PLU

### Plan de zonage n°2/4

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du XXXX/XXXX arrêtant les dispositions de la modification n°1 du PLU.  
 Fait à Neuville, Le Maire,

ARRÊTÉ LE : XXXX/XXXX  
 APPROUVÉ LE : XXXX/XXXX



Réalisé le : 04/07/2022

### Légende

-  Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
-  Ua : Secteur urbanisé ancien
-  Uai1 : Secteur urbanisé ancien, exposé à des risques d'inondations faibles à moyens
-  Uai2 : Secteur urbanisé ancien, exposé à des risques d'inondations forts à très forts
-  Ub : Secteur urbanisé récent
-  UL : Zone urbanisée d'équipements et de loisirs
-  ULi1 : Secteur urbanisé d'équipements et de loisirs, exposé à des risques d'inondations faibles à moyens
-  ULi2 : Secteur urbanisé d'équipements et de loisirs, exposé à des risques d'inondations forts à très forts
-  1AU : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat (court terme)
-  A : Zone agricole
-  Ai1 : Secteur agricole, exposé à des risques d'inondations faibles à moyens
-  N : Zone naturelle
-  Nc : Secteur naturel dédié au cimetière et à ses équipements
-  NI1 : Secteur naturel, exposé à des risques d'inondations faibles à moyens
-  NI2 : Secteur naturel, exposé à des risques d'inondations forts à très forts
-  NL : Secteur naturel à vocation de loisirs motorisés
-  NLI1 : Secteur naturel à vocation de loisirs, exposé à des risques d'inondations faibles à moyens
-  NLI2 : Secteur naturel à vocation de loisirs, exposé à des risques d'inondations forts à très forts
-  Ns : Secteur naturel à vocation de loisirs et d'équipements sportifs
-  Nzh : Secteur naturel des zones à dominante humide du SDAGE
-  Nzh1 : Secteur naturel des zones à dominante humide du SDAGE, exposé à des risques d'inondations faibles à moyens
-  Nzh2 : Secteur naturel des zones à dominante humide du SDAGE, exposé à des risques d'inondations forts à très forts

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	671 m²	Accès piéton	Commune
ER n°2	3656 m²	Création d'un espace public et/ou d'équipements, commerces et services	Commune

**A titre d'information, la commune est :**

- Concernée par des périmètres de captage d'eau potable (voir liste et plan des SUP figurant dans les pièces annexes).

**A titre d'information, la commune est :**

- Concernée par des zones de dangers liées à la présence de canalisations de transport de gaz (voir porter à connaissance de l'Etat, liste et plan des SUP figurant dans les pièces annexes)
- Classée en zone de sismicité modérée (3/5). Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Concernée par un risque retrait / gonflement des argiles qualité de faible. Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- Concernée par des risques de remontées de nappes phréatiques (voir rapport de présentation).

